

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2016
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Damien COUTURIER

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET jusqu'à approbation du PV inclus), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc à Mme CARRET jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN (par proc. à M. MANINI), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme NICAISE (après vote secrétaire de séance), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Damien COUTURIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 42 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

5) PRESENTATION DU BILAN SOCIAL

6) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE - MODIFICATIONS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Sonia FRIOLL pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Finances et contrôle de gestion et au sein de la Commission Culture. Monsieur le Député-Maire déclare que Mme Sonia FRIOLL est nommée membre de la Commission Finances et contrôle de gestion et membre de la Commission Culture.

7) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 43 voix pour, de voter à main levée et désigne Mme Charlotte ROQUES, par 34 voix pour et 2 abstentions, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal des Sports.

La candidature de M. MATTEUCCI recueille 7 voix.

8) DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE CHARLES SÉNARD

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 43 voix pour, de voter à main levée et désigne, par 34 voix pour et 2 abstentions, Mme Marie-Hélène ROUCHON, représentant titulaire et M. Laurent MICHON, représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Charles Sénard.

Les candidatures de Mme BAJARD en tant que représentant titulaire et de M. MATTEUCCI en tant que représentant suppléant recueillent 7 voix.

9) OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR NÉMA LOVÉ 17, RUE PASTEUR – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social de type P.L.A.i par Néma Lové, au 17 rue Pasteur et autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de participation financière. La dépense de 2 142 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'année en cours, selon le plan de compte fonction 72 nature 20422.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

10) CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE TIR À L'ARC AU COMPLEXE SPORTIF DE LA TERRE DES LIÈVRES – AUTORISATION DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à déposer la déclaration préalable concernant les travaux de création d'une plateforme de tir à l'arc au complexe sportif de la Terre des Lièvres.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

11) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DE LUTTE CONTRE LE SATURNISME, L'INSALUBRITÉ ET L'INDÉCENCE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de participation financière de la Ville à la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence pour la période 2014-2018. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer cette convention et tout document afférent. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés selon le plan de compte fonction 72 aide au logement locatif, nature 657351, groupement de collectivités.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

12) ACQUISITION D'UN TERRAIN IMPASSE DES ACACIAS / ALLÉE DES ERABLES

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'acquisition par la Ville de 914 m² de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AE n° 270 sise impasse des Acacias / allée des Erables, appartenant à Nexity Foncier Conseil, selon le plan établi par le géomètre expert. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le compromis de vente et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition qui sera passée par-devant Maître Stéphane ALEXANDRE, notaire à Caluire et Cuire, pour le compte de la Ville, et l'office notarial ROBIN et HENNEVIN, pour le compte de Nexity Foncier Conseil. La dépense de 55 000 €, hors frais, fera l'objet d'un paiement en deux temps : le versement d'un dépôt de garantie initial de 15 000 €, puis le versement du solde dans le courant de l'année 2017, selon le plan de compte fonction 01, nature 2118.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

13) PROJET DE CESSION DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ COMMUNAUX 73, RUE JEAN MOULIN - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public de la propriété communale sise 73 rue Jean Moulin, prononce sa désaffectation et approuve le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé.

Adopté à la majorité, par 38 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

14) ECHANGE DE TERRAINS VILLE / FONDATION DES AMIS DE JEUDI DIMANCHE 90, RUE PIERRE BOURGEOIS / 49 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'échange sans soulte de terrain entre la Ville et la fondation A.J.D. relative aux terrains sis 90 rue Pierre Bourgeois, actuellement propriété de la commune, et 49 avenue Général de Gaulle, actuellement propriété des A.J.D.. L'échange est conditionné à la réalisation des autres opérations de vente à intervenir entre la fondation A.J.D. et le promoteur Equinox. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'échange qui sera reçu pour le compte de la Ville par la S.C.P. REYJAL, THUREL, COURTIADÉ, BRUN, BOREL-GIRAUD, notaires associés à LYON 3ème.

Adopté à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention.

15) OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE DIMANCHES AUTORISÉS

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2017, le maintien de l'octroi de cinq ouvertures dominicales pour chacune des branches suivantes :

1 - Pour la branche automobile : cinq dimanches

Les 15/01 – 19/03 – 18/06 – 17/09 et 15/10,

2 - Pour toutes les autres branches (commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas) : les 03/12 – 10/12 – 17/12 – 24/12 et 31/12.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

16) CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ AU N° 7 QUAI CLÉMENTEAU

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de rétrocession.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

17) CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ AU N° 69 GRANDE RUE DE SAINT CLAIR

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de rétrocession.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

18) EXERCICE 2017 – AUTORISATION DE MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT SANS INSCRIPTION PRÉALABLE DE CRÉDITS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal constate et dit que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 892 437,08 euros. Monsieur le Député-Maire est autorisé à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2017 les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016. Les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2017.

Adopté à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstentions.

19) AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX N'AYANT PAS UN CARACTÈRE FISCAL

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide que le coefficient de variation appliqué aux tarifs 2016 pour déterminer les tarifs 2017 sera de 1,01. Compte tenu des arrondis éventuels, ce coefficient pourra varier entre 1 et 1,02. Monsieur le Député-Maire est autorisé à fixer par arrêté dans cette limite et sans modification dans leur structure, chacun des tarifs communaux à caractère non fiscal applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 et à compter du 1^{er} septembre 2017 pour les activités organisées par le service Education, périscolaire, jeunesse (garderies du matin, Caluire Juniors, Caluire Jeunes, restauration scolaire) ainsi que la ludothèque, au regard du fait qu'ils sont organisés sur le rythme de l'année scolaire. Les tarifs dont la structure doit être modifiée entre 2016 et 2017 devront faire l'objet de délibérations séparées soumises au Conseil Municipal.

Adopté à la majorité, par 36 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

20) EXERCICE 2016 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal accède à la demande du comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire en admettant en non valeur le produit précité pour un montant total de 8 460,04 € pour les créances admises en non valeur et de 38 761,04 € pour les créances éteintes. La dépense résultant de l'annulation des titres émis sur les exercices 2008 à 2015 sera imputée aux comptes nature 6541 et 6542 fonction 01.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 3 abstentions.

21) RÉNOVATION DU GYMNASSE ANDRÉ CUZIN – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE À LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIS À DISPOSITION DES LYCÉENS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'aide à la rénovation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens, à hauteur de 1 020 000 €. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tout document inhérent à cette démarche.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

22) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal adopte le principe du versement de l'indemnité de conseil au taux maximum de 100 % à Madame Agnès FILLIEUX-POMMEROL, Trésorier principal de Rillieux-la-Pape, à compter du 1^{er} septembre 2016. La dépense résultant de cette décision sera imputée au compte nature 6225 fonction 020G.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 contre.

23) ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : M. JOINT

Le Conseil Municipal adopte le Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions.

24) TARIFS FUNÉRAIRES 2017

Rapporteur : M. JOINT

Le Conseil Municipal adopte les grilles de tarifs ci-dessous :

CONCESSIONS FUNERAIRES

Durée des concessions	prix du m² - jusqu'à 2 m²	prix du m² - au delà de 2m²
	Tarif 2017 (€)	Tarif 2017 (€)
15 ans	246	300
30 ans	629	777
50 ans	1374	1656

CAVEAUX PREFABRIQUES OU ANCIENS

Nombre de places	Durée de location	
	15 ans	30 ans
	Tarif 2017 (€)	Tarif 2017 (€)
1	508	1018
2	1025	2048
3	1533	3065
4	2041	4086
5	2557	5114
6	3059	6118

CASES DU COLUMBARIUM

Durée de location	Tarif 2017 (€)
15 ans	206
30 ans	411

TRAVAUX DU CIMETIERE

Type de travaux	Tarif 2017 (€)
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	111
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	34
Location des cases du caveau provisoire par jour	3,30

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 026 nature 70311, 70312 et 7083.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

25) AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015/2018

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant correspondant à l'intégration du poste de coordination déléguée à la petite enfance dans le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

26) TRANSFORMATIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide d'apporter au tableau des effectifs les modifications concernant les transformations et créations d'emplois et les créations d'emplois non permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

27) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITÉ SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL MUNICIPAL DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et prend acte de la poursuite de la mise à disposition d'un agent à temps complet qui fera l'objet d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

28) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATÉRIEL AU COMITÉ SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL MUNICIPAL DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

29) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE POUR LA COMPÉTENCE MÉDECINE STATUTAIRE ET DE CONTRÔLE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal sollicite du Centre de gestion du Rhône le bénéfice de la mission de médecine statutaire et de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2017 et approuve les termes de la convention. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

Caluire et Cuire, le 29 novembre 2016

Le Député-Maire,
Philippe COCHET